

Domaine Public

1 7 8 8

Edition PDF
du 11 août 2008

Les articles mis en ligne
depuis DP 1787
du 28 juillet 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

OMC: c'est l'échec, tout va bien!

Les paradoxes d'une négociation qui devra
nécessairement reprendre, et leur effet pour la Suisse
(Albert Tille)

Révocation des conseillers fédéraux: une idée tout sauf neuve

Mauvaise solution à un faux problème, la proposition
de Christian Levrat accentuerait une personnalisation
caricaturale du pouvoir (Jean-Daniel Delley)

Retours en ville et réindustrialisation de la Suisse

Les forces centrifuges de la périurbanisation et les
gaspillages de la production transférée au loin
trouvent leur correction (Yvette Jaggi)

Une entreprise sociale pour le retour sur le marché régulier du travail

La Fondation pour le travail est à l'origine
des entreprises Dock en Suisse orientale
(Invité: Paul Ignaz Vogel)

Portrait d'un Vaudois: Henri-F. Lavanchy, pionnier du travail intérimaire

Pierre Marc Burnand publie une biographie du
fondateur d'Adia Interim qui est aussi une fresque de
la vie vaudoise et une tranche d'histoire économique
(Invité: Pierre Jeanneret)

OMC: c'est l'échec, tout va bien!

Les paradoxes d'une négociation qui devra nécessairement reprendre, et leur effet pour la Suisse

Albert Tille (3 août 2008)

Les agriculteurs, les tiers-mondistes et autres altermondialistes auraient gagné. Le nouvel échec des négociations commerciales internationales de Genève serait une chance historique, un coup d'arrêt à la mondialisation. L'OMC, et ses froids technocrates à la solde des multinationales, devraient enfin passer la main pour laisser s'exprimer l'intérêt des peuples de la planète.

Oublions la caricature. La réalité est tout autre. L'échec, peut-être provisoire, du cycle de Doha provient, pour une large part, de la crainte des citoyens électeurs américains, indiens, japonais ou français. Les ministres présents à Genève étaient, pour la plupart, désignés ou élus démocratiquement. Un organisme plus légitime que l'OMC pour réglementer les échanges économiques de la planète reste à découvrir.

Ecartons aussi l'idée que l'échec de Doha est un progrès.

La mondialisation de l'économie se poursuivra avec une prime pour les nations économiquement fortes. Les producteurs de coton des pays subsahariens continueront d'être ruinés par le coton américain subventionné. Les agricultures vivrières des pays pauvres resteront menacées par les surplus bradés des grands pays agricoles. Avec la bénédiction de l'Union européenne, les bananes d'Amérique du sud souffriront toujours de la préférence déloyale des anciennes colonies françaises. La Chine et l'Inde poursuivront la conquête de nos marchés industriels tout en protégeant le leur par des droits de douane prohibitifs.

L'échec de Doha n'est cependant pas une catastrophe. L'OMC n'est pas morte et les négociations devraient reprendre tôt ou tard après quelques échéances électorales paralysantes. Une meilleure prise en compte de l'intérêt des pays pauvres pourrait modifier la donne et conduire, enfin, au

succès.

La Suisse supportera sans difficulté l'échec de Doha. Son industrie et ses services auraient profité d'un accord mais peuvent se satisfaire du statu quo. Nos agriculteurs jubilent. Ils ne pouvaient s'opposer à un accord. La Suisse n'avait pas les moyens de vivre en marge de l'OMC. Le danger maintenant provisoirement écarté, les paysans peuvent désormais focaliser leur opposition sur l'accord de libre-échange avec l'Union européenne avec de bonnes chances de le bloquer. Mais attention, danger! Ce répit pourrait être de courte durée. Lorsqu'un accord international sera conclu, il imposera fatalement de lourdes concessions à notre agriculture. Elle souffrira alors du double handicap d'être privée de protection mais sans libre accès au marché européen. On ne peut imaginer un plus mauvais scénario.

Révocation des conseillers fédéraux: une idée tout sauf neuve

Mauvaise solution à un faux problème, la proposition de Christian Levrat accentuerait une personnalisation caricaturale du pouvoir

Jean-Daniel Delley (5 août 2008)

Prendre appui sur un événement politique récent et profiter d'une actualité estivale ralentie: le coup médiatique de Christian Levrat, président du

parti socialiste suisse, est bien ficelé. Mais l'emballage ne suffit pas à convaincre de la qualité de la proposition.

Faut-il donner au parlement le droit de destituer un conseiller fédéral coupable de manquements graves aux devoirs de sa fonction? Même

si l'auteur s'en défend, c'est bien la cacade de Samuel Schmid dans la procédure de nomination du nouveau chef de l'armée (DP 1787) qui sert de prétexte à cette proposition.

On pourrait certes imaginer une procédure de révocation à l'américaine. Mais cette procédure, lourde et menée selon des règles judiciaires, ne vise que des faits de caractère pénal – trahison, corruption ou tout autre crime ou délit. Ce n'est pas à ce genre de faute que se réfère Christian Levrat. Dès lors reste l'incompétence crasse ou les erreurs politiques. Dans les deux cas, la pression de l'opinion et du parlement suffit à convaincre le magistrat

concerné de prendre une retraite anticipée. Paul Chaudet dans les années 60 et Elizabeth Kopp plus récemment ont tiré eux-mêmes la leçon de leurs erreurs.

Investir le parlement d'un tel pouvoir de révocation, c'est prendre le risque de personnaliser abusivement l'exercice du gouvernement et d'introduire subrepticement une motion de censure, deux traits étrangers à nos institutions. Les médias jouent déjà à l'envi le jeu de la personnalisation, alors que l'essentiel des décisions exécutives relève de la compétence du Conseil fédéral. Inutile donc de favoriser plus

encore cette tendance avec la menace de la révocation individuelle. Et contrairement à ce qu'affirme le président socialiste, il s'agirait bien d'une vote de défiance, propre à affaiblir la cohésion et la responsabilité du collègue exécutif.

Christian Levrat soulève un faux problème auquel il veut administrer une mauvaise solution. Procédures et pratiques en vigueur suffisent à régler des problèmes en définitive fort peu fréquents. La théâtralisation que représente une procédure de destitution pourrait rendre plus difficile leur règlement.

Retours en ville et réindustrialisation de la Suisse

Les forces centrifuges de la périurbanisation et les gaspillages de la production transférée au loin trouvent leur correction

Yvette Jaggi (7 août 2008)

Par manque d'imagination, paresse de la pensée ou par résistance instinctive au changement, l'on croit facilement au caractère strictement linéaire des évolutions socio-économiques, alors qu'elles se caractérisent par de continuel allers et retours. Par des mouvements en zig-zag qui font tour à tour l'actualité et inspirent successivement les commentateurs immédiatistes. Par des alternances qui donnent tôt ou tard raison à ceux qui ont su mener une réflexion englobante et susciter des relais capables de l'imposer.

De fait, seules trois modifications structurelles affectent à long terme toutes les sociétés contemporaines: le vieillissement de la population, le processus de concentration urbaine et l'internationalisation des marchés. Ces tendances vraiment lourdes, irréversibles et universelles, s'accommodent fort bien de variations momentanées et locales. Ainsi la transition démographique en est actuellement à différents stades selon les régions du monde et leur degré de développement. Il en va de même pour le phénomène d'urbanisation encouragé, dans des proportions variant selon

les lieux et leur histoire, par l'exode rural, l'industrialisation et la concentration des emplois et des services en ville. De même aussi pour la globalisation des activités industrielles et financières, qui se poursuit à des rythmes et à des niveaux différents d'un marché à l'autre.

Dans le cas de la Suisse, les exemples d'apparentes marches en arrière ne manquent pas. On observe en particulier trois processus désignés par un terme doté du préfixe *re-*, indiquant une réorientation du mouvement général d'urbanisation et de tertiarisation.

Retours en ville des habitants

Ainsi, après des décennies de développement accéléré en leur périphérie, les villes centre retrouvent de l'attrait. Depuis l'an 2000, la population de Zurich n'a cessé d'augmenter, progressant même l'an dernier à un rythme qu'elle n'avait plus connu après 1952. Lausanne voit également s'accroître le nombre de ses habitants, de quelques centaines par année depuis 1999, tout comme la ville de Genève. Pour ne rien dire de Winterthur, tombée de 93'000 en 1970 à 87'000 en 1996, qui a fait en douze ans une remontée spectaculaire et vient tout juste de passer la barre des 100'000 habitants.

Que les retours en ville soient souvent motivés par le désir d'expérimenter un *urban lifestyle* présentement en vogue et s'accompagnent d'une «*gentrification*» de certains quartiers n'y change rien. Les villes bénéficient bel et bien d'un regain de faveur, mettant – provisoirement? – un frein au mouvement centrifuge générateur d'étalement urbain et de mitage du territoire, jusque dans les communes rurales.

Recentrage des centres commerciaux

Tout occupés à se disputer les terrains constructibles situés à proximité des sorties d'autoroutes pour y implanter leurs centres commerciaux, les grands distributeurs

s'aperçoivent, un peu tard, qu'ils ont davantage étalé leurs surfaces de vente qu'accru leurs chiffres d'affaires. Entre 2000 et 2007, les premières ont augmenté de 60% et ces derniers d'à peine plus d'un tiers. L'explosion du prix des carburants devrait inciter les consommateurs automobilistes à limiter leurs déplacements aux seules fins d'achats-loisirs. L'aménagement de *shopping-centers* en ville, bien desservis par les transports collectifs et dotés d'un parking relativement modeste, pourrait se révéler bientôt une alternative intéressante. Parions que l'expérience zurichoise de *Sihlcity*, dont les premiers résultats correspondent tout juste aux attentes, passera dans quelques années pour une réalisation pionnière, d'un genre inverse des mégacentres périphériques de Spreitenbach dans les années 70 ou de Glatt dans les années 80.

Réindustrialisation de la Suisse

Le phénomène décrit dans DP 1779 il y a quelque trois mois prend chaque jour de l'ampleur. On ne compte plus les chefs d'entreprises industrielles qui, études et comparaisons faites, renoncent à implanter une usine en Roumanie, en Ukraine, en Chine, en Inde ou au Brésil; ils se retrouvent finalement à Baden ou à Bienne, à Thoun ou à Rapperswil-Jona, pour y travailler aux barèmes et contraintes suisses. Car les bas

salaires ne représentent qu'un avantage, d'ailleurs provisoire. Une calculation réaliste, prenant en compte tous les facteurs et coûts de production (sans parler des frais liés à l'utilisation des produits et à leur cycle de vie) incite à investir à domicile plutôt que sous d'autres cieux, moins cléments en matière de logistique, de loyauté en affaires, de barrières non commerciales.

Ainsi, on ne trouverait peut-être plus, en Suisse du moins, matière à produire un documentaire du genre de celui présenté en 2005 par Gilles Perret sous le titre «*Ma mondialisation*». Le film retrace le difficile mais réussi *offshoring* d'une entreprise de décolletage de la vallée de l'Arve, dans la Haute-Savoie, occupant un millier de personnes, dont 700 à l'étranger (Chine, République tchèque).

Un mouvement de retour, ou plutôt de non départ, vaut au «*Site Suisse*» (*Standort Schweiz*) une réindustrialisation inespérée, particulièrement bienvenue pour l'industrie de la construction, pour les villes et régions concernées et pour un certain rééquilibrage de l'emploi entre secteurs secondaire et tertiaire. Une redistribution de la main d'œuvre dont les syndicats pourraient profiter pour accroître leur audience.

Une entreprise sociale pour le retour sur le marché régulier du travail

La Fondation pour le travail est à l'origine des entreprises Dock en Suisse orientale

Invité: Paul Ignaz Vogel (5 août 2008)

Du travail au lieu de l'aide sociale. C'est le principe appliqué par la Fondation pour le travail, avec ses entreprises Dock en Suisse orientale. Le retour sur le marché primaire du travail est rendu possible grâce à une stricte observance des normes sociales et industrielles.

Dans un bilan relatif aux services sociaux des communes, le programme national de recherche «*Intégration et exclusion*» (PNR 51) fait le constat suivant: «*Ils doivent réinsérer les gens le plus vite possible sur le marché du travail. Cependant, il ne s'agit pas là de leur responsabilité principale et cette tâche qui exige beaucoup de temps dépasse leurs capacités. Souvent, les clients sont poussés à accepter des conditions de travail précaires.*» Il ne doit pas forcément en être ainsi, bien au contraire.

La Fondation pour le travail, créée à St-Gall en 1997, occupe à ce jour, dans ses ateliers Dock à St-Gall, Arbon, Zurich et Winterthur, près de 600 personnes par année, qui sont exclues du marché régulier du travail. A travers un modèle en trois étapes (encouragement /intégration/ prestation), la Fondation réussit à procurer à

plusieurs de ces personnes des contrats fixes à durée illimitée dans le domaine du travail industriel non spécialisé, grâce à une excellente collaboration avec les entreprises. La Fondation ne recourt pas à des travailleurs sociaux.

Les services sociaux des communes versent à la Fondation pour le travail à peu près l'équivalent de ce que celle-ci dépense pour le paiement des salaires des chômeurs de longue durée. Au bout du compte, les services sociaux sont incités à verser un supplément pour l'intégration ou une franchise sur le revenu. Ils sont ainsi libérés des démarches administratives, des contrôles tatillons et de l'obligation d'effectuer des placements inutiles. Comme la Fondation pour le travail est organisée à la manière d'une entreprise sociale, elle dégage environ la moitié de ses bénéfices des activités qu'elle réalise directement sur le marché du travail. Par ses démarches, elle vise des emplois fixes à durée illimitée, que ce soit au sein de l'entreprise sociale ou dans le secteur primaire du marché du travail, où elle parvient d'ailleurs à réinsérer environ 40% des cas.

La Fondation pour le travail doit son succès au fait qu'elle

respecte les conditions-cadre sociales pour une production économique, en renonçant aux appels d'offres publics et en observant les standards des assurances sociales, du droit du travail et des conventions collectives. L'Union syndicale de St-Gall écrit: «*De nombreux employés nous font savoir qu'ils sont heureux de travailler là-bas et qu'ils se sentent très motivés.*» Les contrôles officiels menés par le secteur principal de la construction n'ont rien démontré de négatif contre la Fondation pour le travail et les salaires que celle-ci pratique dans la branche du nettoyage sont souvent plus élevés qu'ailleurs.

Ce ne sont pas seulement les excellentes relations de la Fondation pour le travail avec les PME qui expliquent le succès des réinsertions opérées sur le marché primaire du travail, mais également le fait que cette Fondation applique la norme ISO 9001, qui présente une garantie de qualité en matière de travail industriel.

Paul Ignaz Vogel rédige Hälft / Moitié, bulletin d'informations sur le travail, le chômage, l'exclusion et la pauvreté édité par l'Association pour la justice sociale (Wabersackerstrasse 21 3097 Liebefeld-Bern)

Portrait d'un Vaudois: Henri-F. Lavanchy, pionnier du travail intérimaire

Pierre Marc Burnand publie une biographie du fondateur d'Adia Interim qui est aussi une fresque de la vie vaudoise et une tranche d'histoire économique

Invité: Pierre Jeanneret (9 août 2008)

Personnage à la fois fascinant et irritant, Henri-F. Lavanchy, fondateur de l'entreprise multinationale Adia Interim et fastueux «*seigneur de Bonmont*», a inspiré à Pierre Marc Burnand une grosse biographie.

Disons-le d'emblée, ce travail dû à un historien amateur, professeur de mathématiques et directeur de Gymnase, comporte à nos yeux quatre défauts. Trop volumineux, il eût gagné à être plus concis, en faisant l'impasse sur une série d'anecdotes sans doute plaisantes, mais dont l'intérêt général n'est pas toujours évident. Une partie des 1121(!) notes infrapaginales, renvoyant parfois à des digressions littéraires ou historiques sans rapport direct avec le sujet, aurait pu être éliminée. Dans son souci de produire un texte vivant et de lecture agréable – ce qu'il est par ailleurs – l'auteur succombe trop souvent à sa propension à un langage familier, voire «*branché*» («*ils se font des mamours*», «*un garçon qui phosphore du cervelet*») qui peut à la longue agacer le lecteur. Enfin P.M. Burnand aurait dû préalablement s'interroger sur le public-cible auquel il s'adresse: vaudois (auquel cas certaines précisions et définitions en note s'avéraient inutiles)? francophone hors de nos frontières (auquel cas il ne faudrait pas abuser, sans les expliquer, de termes comme «*pétabosson*» ou «*se ganquiller*»)?

Ces réserves liminaires étant faites, soulignons les qualités et l'intérêt de l'ouvrage. D'abord il maîtrise les méthodes de l'histoire orale et en évite les écueils. De cette «*biographie autorisée*» au titre un peu emphatique («*La saga magnifique...*»), on pouvait craindre le pire, c'est-à-dire la complaisance, voire l'hagiographie. Or quand bien même P.M. Burnand ne cache pas sa sympathie envers Henri-F. Lavanchy et épouse volontiers les thèses économiques de ce dernier (mais comme le dit bien le grand biographe Jean Lacouture, il n'est «*pas question de cohabiter pendant plusieurs mois avec un personnage avec lequel [on n'a] pas d'atomes crochus*»), il fait preuve de distance critique, tant envers les caractéristiques psychologiques de son personnage qu'envers le discours énoncé par ce dernier lors de leurs entretiens.

Privilégions trois axes de lecture. Ce livre est d'abord une fresque de la vie vaudoise, notamment pendant les années 1920-40, celles de la jeunesse d'Henri-F. Lavanchy. C'est «*Le temps des labours*», avec ses belles pages sur le village de Reverolle (entre Morges et Bière) et ses paysages, palette composée «*du vert ondoyant des plants de seigle, du jaune glorieux des champs de blé vérolés par les coquelicots, du jaune persillé du colza qui chaloupe sous la brise, du brun luisant et âcre de la terre*

retournée, du vert solennel des forêts de sapins et de celui plus fatigué des prairies dans l'arrière-automne» (pp. 43-44). L'auteur évoque une société assise sur une éducation sévère, où la gifle tenait trop souvent lieu de méthode pédagogique, sur la soumission des épouses, sur les tabous sexuels, sur le rôle des notables, sur une hiérarchie sociale et scolaire rigide («*le collègue – dit Lavanchy – on n'y pensait pas: il n'y avait que les riches qui pouvaient y aller*», p. 71). De multiples notations bien amenées – sur le chauffage au charbon ou au bois, le glanage des champs de blé après la moisson, le passage des rares automobiles, la chasse aux doryphores pendant la Mob, le ski sur des Authier sans arêtes, etc – traduisent ce qu'était la vie vaudoise avant la grande mutation économique des années 50. Voilà pour la toile de fond.

Deuxièmement, l'ouvrage s'inscrit dans le genre historique de la monographie d'entreprise. On assiste à la naissance puis aux étapes de la rapide croissance de ce qui deviendra Adia Interim. C'est en 1957 que le petit employé de banque à la BCV et au Crédit suisse, devenu représentant (et bon vendeur) en rubans pour machines à écrire puis fondateur d'une fiduciaire, a son illumination: l'avenir est au travail temporaire. Certes, Henri-F. Lavanchy n'en est pas l'inventeur: Manpower existe aux Etats-Unis depuis 1948. Et

on connaissait indirectement chez nous ce type d'emploi, par exemple au Comptoir suisse où des femmes au foyer travaillaient pendant deux semaines «*pour mettre du beurre dans les épinards*». C'est ainsi que naît le BOP (Bureau d'Occupation Provisoire à temps partiel), alors que la «*grippe asiatique*» provoque sur les chantiers et dans les bureaux un record d'absences. Remarquons que 1957 est une année qui voit de nombreux changements technologiques et économiques: le Spoutnik soviétique, le berlingot lancé par Tetra Pak, etc. De façon détaillée, le livre relate – chiffres à l'appui – la croissance spectaculaire (non sans heurts ni problèmes juridiques) nationale puis internationale de l'entreprise qui devient en 1959 Adia (*Aushilfs-Dienst-Industrie-Administration*). Parce que Lavanchy craignait, semble-t-il, qu'on ne la confonde avec ... le POP. En 1967 est fondée la *holding*, mettant fin à l'entreprise familiale. En 1984, le chiffre d'affaires dépasse le milliard de francs. En 1996, le rapprochement entre Ecco et Adia (qui a été racheté entre-temps par Klaus J. Jacobs en 1991) donne naissance à Adecco, leader mondial du travail temporaire, avec un chiffre d'affaires de 7,6 milliards. Mais ce n'est plus vraiment l'entreprise d'Henri-F. Lavanchy. Sans doute le Vaudois a-t-il fait preuve, en la matière, d'un véritable esprit visionnaire. On ne saurait cependant occulter le débat (que l'on eût souhaité plus présent dans le livre) sur le rôle du travail temporaire dans le grand trend de précarisation de l'emploi auquel nous assistons actuellement, et dans cette

«*flexibilisation*» si vantée par les milieux politiques et économiques acquis à la philosophie et aux méthodes du néo-libéralisme. Dès 1960 en Allemagne, des résistances syndicales apparaissent. Et lors de la campagne de François Mitterrand pour les élections présidentielles de 1981, la plate-forme du PS comprenait l'élimination pure et simple du travail temporaire! Comme l'exprime un peu cyniquement – ou naïvement? – l'auteur: «*les entreprises, quand ça va mal, ont tendance à licencier leur personnel fixe et à engager ponctuellement de la main-d'œuvre en fonction des commandes: ainsi est la logique de l'économie, qui veut que les sociétés de travail intérimaire ne se portent jamais mieux que lorsqu'il y a crise*» (p. 261). Tout est dit...

L'approche de Pierre Marc Burnand est enfin psychologique, et c'est sans doute là qu'il se montre le plus subtil. Toute en finesse, cette analyse ne recourt cependant pas à des schémas freudiens, sinon (c'est le cas de le dire) de façon inconsciente. Le personnage de Henri-F. Lavanchy est à la fois complexe et assez simple à définir. Personnalité vulnérable, ayant souffert, dans sa jeunesse, d'une timidité quasi malade, humilié d'avoir été exempté du service militaire à cause de sa faible santé, il a surtout, semble-t-il, intériorisé les frustrations sociales que pouvait ressentir un fils de modeste instituteur n'appartenant pas au monde des notables. L'auteur met notamment en avant son complexe d'infériorité de non-universitaire, «*une de ses obsessions*». On peut comprendre dès lors – à défaut

de l'approuver – sa quête éperdue de compensations: amour du faste, générosité, invitations et dîners somptueux, même si l'homme, marqué on l'a dit par son éducation calviniste, respecte l'argent et ne le dilapide pas. Achat de Rolls, d'un jet privé ou d'un palais à Nice, réception par les grands de ce monde comme le prince Charles, adhésion au Rotary qui lui apparaît comme le summum de la consécration sociale, tout cela s'inscrit dans ce besoin éperdu de revanche. Il y a quelque chose de comique et de pathétique à la fois dans ce souci d'être accepté par «*l'élite*». Le golf, sport prisé par la *upper class*, conduira Henri-F. Lavanchy à acquérir le domaine de Bonmont et à en faire un club huppé, fréquenté par la *jet set* internationale. L'auteur relate les péripéties juridiques de l'opération, qui s'étend sur vingt ans, de 1976 à 1995. Elles sont dues aux réactions des milieux écologiques alors en plein essor. L'église de Bonmont, rare exemple en Suisse de l'art cistercien du XIIe siècle, pose un autre problème. Le conseiller d'Etat socialiste André Gavillet s'oppose à ce qu'elle tombe en mains privées. Il obtient gain de cause. Un compromis sera trouvé et l'abbaye accueille le public dès 1995.

On relèvera aussi l'aspect *Bildungsroman* de l'ouvrage, qui donne toute sa place à l'épouse officielle de Henri-F. Lavanchy (car sa vie sentimentale est fort compliquée...), sa confidente, son *coach*, qui lui a permis d'acquérir la confiance en soi. Et puis, le «*seigneur de Bonmont*» ne cache ni ses souffrances ni ses faiblesses:

ainsi la mort prématurée de sa fille, ou sa maniaco-dépression (qui affecta aussi Van Gogh et Churchill). Enfin on appréciera le fait que l'homme d'affaires inspiré ait témoigné parfois aussi de naïveté: investissements peu heureux dans l'huile de jojoba ou les troupeaux de bœufs en Amérique du Sud. Cela l'humanise.

Au terme de ce parcours, le personnage nous apparaît sous un jour plutôt sympathique. Il n'est pas né, à l'instar d'un Ernesto Bertarelli, avec une cuiller en argent dans la bouche. Il s'est fait à la force du poignet et de la volonté. Enfin ce self made man vaudois ne s'est pas, comme d'autres, réfugié dans un paradis fiscal. Il tient à payer ses impôts à Lausanne, ville où il a fait

fortune. C'est estimable... même si le travail intérimaire correspond à une philosophie de l'emploi qui n'est pas nécessairement la nôtre.

Pierre Marc Burnand, La saga magnifique de Henri-F. Lavanchy, pionnier du travail intérimaire, Lausanne, Favre, 2007, 566 p.